

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1354

présenté par
M. Taché, rapporteur

ARTICLE 33

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« des mesures issues des négociations de branches »

les mots :

« des négociations de branches et la liste des mesures issues de ces négociations ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.